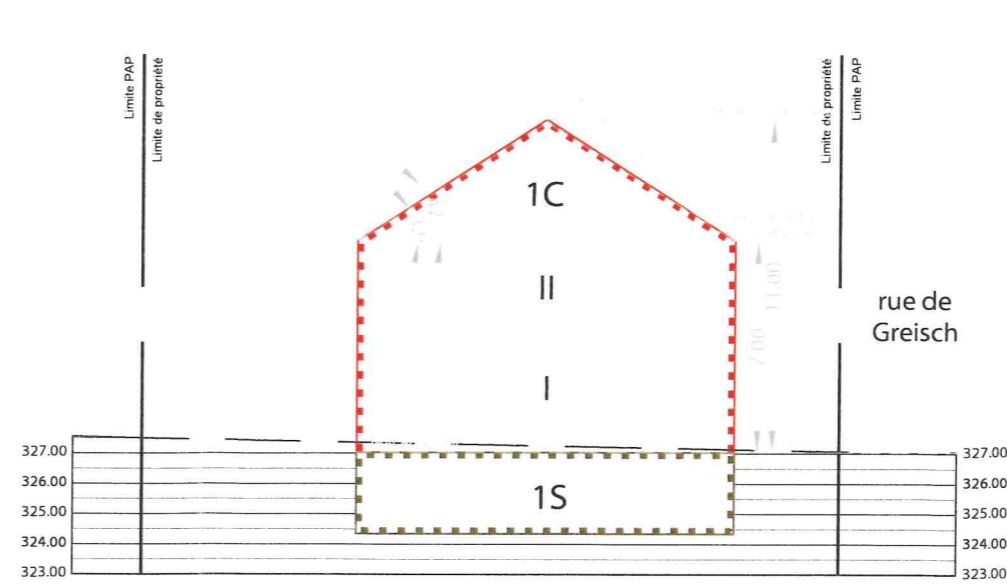
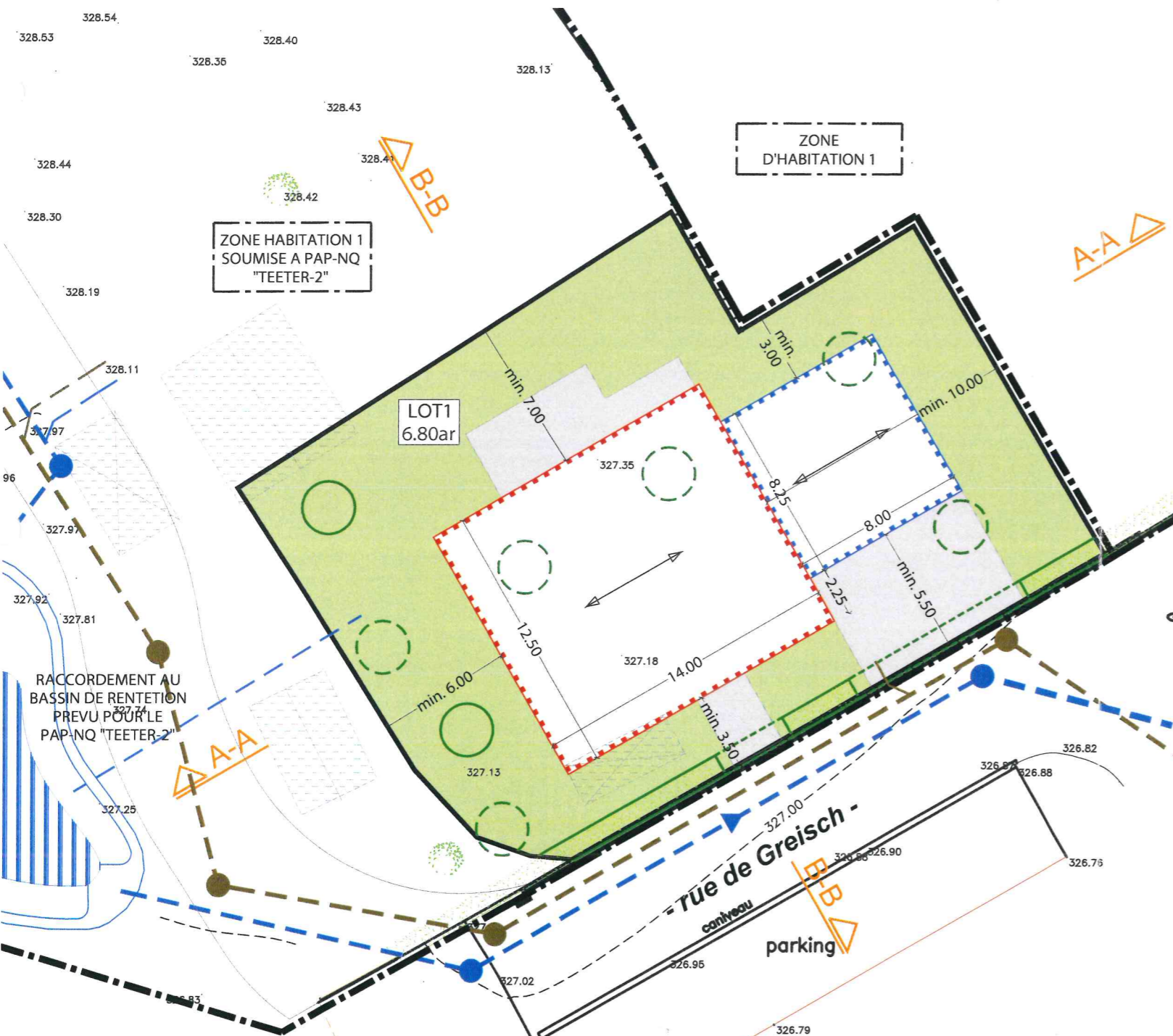


Coupe A-A' 1-250



Coupe B-B' 1-250

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAP
- Courbes de niveau
  - terrain existant
  - terrain remodelé
- Nombre de niveaux
  - I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
  - +1, 2, ...-C nombre de niveaux sous combles
  - +1, 2, ...-S nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions
  - hc-x hauteur à la corniche de x mètres
  - hf-x hauteur au faite de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions
  - x-mi x maisons isolées
- Types et nombre de logements
  - x-u x logements de type unifamilial
- Forme des toitures
  - tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
  - orientation du faite
- Gabarit des immeubles (plan / coupes)
  - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
  - limites de surfaces constructibles pour dépendances
  - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Délimitation des lots / îlots
  - lot projeté
- Degré de mixité des fonctions
  - min x%
  - x%
  - y%
  - x%
- Espaces extérieurs privés et publics
  - espace vert privé
  - espace extérieur pouvant être scellé
- Plantations et murets
  - arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
  - haie projetée / haie à conserver
- Servitudes
  - retention à ciel ouvert pour eaux pluviales
  - canalisation pour eaux pluviales
  - canalisation pour eaux usées



Plan 1-250

Surface brute : 6.80 ares  
 Surface nette : 6.80 ares  
 Surface privée / publique nécessaire à la viabilisation : 0.00 ares  
 Surface à céder au domaine public communal : 0.00 ares soit 0.00 %  
 Densité : 14.70 log/ha  
 1 unité de logement

Référence: 19868/31C  
 Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 29/04/2025  
 Le Ministre des Affaires Intérieures  
 Léon Gloden

- Cotations
- dimensionnement des immeubles
  - reculs des immeubles
- Représentations
- indication des coupes
  - indication numéro lot et surface
  - arbre à moyenne ou haute tige supprimé
  - bâtiment existant à démolir

Légende complémentaire

LOT1		6.80	
-	238.00	-	340.00
340.00	1-mi	1-u	1-u
t2(25°-42°)	hc-7,00/hf-11,00	-	II+1C+1S

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m²]	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]		surface constructible brute [m²]	type et nombre de logements	type, disposition et nombre des constructions	hauteur des constructions [m]
	min.	max.	min.	max.				

Degré d'utilisation du sol par lot

Légende officielle

INDICE	INFORMATIONS	DESSINE	DATE

Le Plan d'Aménagement Particulier est conçu sur base des éléments suivants:  
 - Plan d'Aménagement Général du 23.08.2016  
 - Levé topographique 2020/3400-LP-T001 réalisé le 03.03.2023 par le bureau Ludrian s.a.

PROJET : PAP-Nouveau Quartier "Teeter-1" à Tuntange  
 Partie graphique modifiée suivant avis 19868/31C

MAITRE DE L'OUVRAGE : Madame Lydie RUPPERT et Monsieur Josy BERNOTTE  
 21, rue de Greisch L-7480 TUNTANGE